

Programme hydrologique intergouvernemental

4^{ème} session extraordinaire du Conseil intergouvernemental
(Paris, 29 septembre-1^{er} octobre 2021)

ACTIONS DE L'IHP DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 6 RELATIF À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Résumé

Ce document décrit les actions du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) en vue de la mise en œuvre de l'objectif 6 des ODD.

ACTIONS DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'INDICATEUR 6.5.2 DE L'ODD 6 (Point 5 de l'ordre du jour)

1. La cible 6.5 des ODD invite les pays à assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. Pour mesurer les progrès de la coopération transfrontière conformément à la cible 6.5, l'indicateur 6.5.2 a été adopté. L'UNESCO est co-responsable, avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), du suivi de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6, défini comme « le pourcentage de bassins hydriques transfrontiers dans lesquels un dispositif opérationnel de la coopération transfrontière est en place » (voir : [Reporting under SDG indicator 6.5.2 \(unesco.org\)](#)).

2. L'exercice de suivi de l'indicateur 6.5.2 des ODD a lieu à intervalles de trois ans depuis 2017. Les rapports d'avancement sont publiés avec la CEE-ONU et l'ONU-Eau après chaque exercice et lancés lors de la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm avec les autres rapports sur l'indicateur SDG 6. Le premier rapport, intitulé "Progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : Cadre de référence mondiale pour l'indicateur 6.5.2 des ODD", a été publié en 2018 en quatre langues (anglais, français, russe et espagnol). Ses principaux résultats ont également été inclus dans le "Rapport de synthèse sur l'ODD 6" présenté lors de différents événements, tels que le Forum politique de haut niveau des Nations unies (juillet 2018) qui a entrepris un examen approfondi de l'ODD 6. Le deuxième rapport, intitulé « Progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : Situation mondiale de l'indicateur 6.5.2 des ODD et besoins d'accélération », a été lancé le 23 août 2021 et est traduit en cinq langues (anglais, arabe, espagnol, français et russe). Les données collectées par l'UNESCO et la CEE-ONU lors des exercices de suivi sont disponibles dans la Division de la statistique des Nations Unies, qui est le référentiel de toutes les données relatives aux indicateurs des ODD.

3. Depuis le début du processus de suivi de l'indicateur 6.5.2 des ODD et dans le cadre du suivi de la décision adoptée par le Conseil intergouvernemental (CIG) du PHI en juin 2018, le PHI et ses partenaires ont organisé plusieurs ateliers, notamment en ligne, afin de répondre aux défis rencontrés au cours du suivi et de recueillir des recommandations sur les améliorations possibles en vue de soutenir les États membres. Il s'agit notamment des réunions régionales organisées à Douala, Cameroun (juillet 2018) ; à Montevideo, Uruguay (novembre 2018) ; et à Istanbul, Turquie (février 2019). La CEE-ONU et le PHI ont organisé 5 webinaires en mai et juin 2020 (en anglais [deux sessions], français, russe et espagnol). Ces événements en ligne ont rassemblé environ 300 participants au total et ont contribué à augmenter le taux de soumission et la qualité des rapports lors du deuxième exercice de suivi. Le PHI a également participé à distance à l'« Atelier de la région arabe sur l'indicateur 6.5.2 des ODD », qui s'est tenu à Beyrouth (Liban) le 5 mars 2020. Un atelier pour les pays asiatiques a été organisé par le bureau de l'UNESCO à Jakarta avec la CEE-ONU le 17 septembre 2020.

4. Les résultats du deuxième exercice de suivi ont mis en évidence plusieurs lacunes, notamment en ce qui concerne la disponibilité des données et les exigences de coopération sur les aquifères transfrontiers. Le PHI travaille particulièrement avec les États membres pour améliorer les informations sur ces sujets.

5. Pour faciliter les prochains exercices de suivi et le remplissage du modèle d'établissement du rapport, l'UNESCO et la CEE-ONU ont commencé à étudier les modalités de la mise en place d'un système de rapport en ligne pour l'indicateur 6.5.2 des ODD,

NOUVEL INDICATEUR PROPOSE SUR L'ÉDUCATION RELATIVE À L'EAU (point 5 de l'ordre du jour)

6. Dans le cadre du suivi de la résolution XXIII-8 adoptée par le CIG-PHI à sa 23e session (juin 2018), le Secrétariat a avancé dans la définition des approches méthodologiques pour un nouvel indicateur sur l'éducation relative à l'eau dans le contexte général de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les premières actions ont été rapportées au Bureau du PHI lors de sa 58e session (septembre 2019 ; [IHP/Bur-LVIII/10](#)). Dans le but de jauger les programmes d'éducation relatifs à l'eau au niveau tertiaire dans les systèmes nationaux d'éducation formelle, il est proposé que l'indicateur mesure le nombre de diplômes liés à l'eau, exprimé en pourcentage du nombre total de diplômés de l'enseignement tertiaire et, également en pourcentage, de la population totale (cohorte d'âge théorique liée). Dans le processus initial, le Gabon et l'Uruguay ont été impliqués en tant que les pays pilotes.

7. En mars 2019, le PHI a rencontré des représentants de 3 ministères et des directeurs de plusieurs institutions en charge de l'éducation relative à l'eau au Gabon. Une première version d'un questionnaire préparé par le PHI a été présentée et discutée lors d'un atelier de deux jours, organisé en collaboration avec le bureau de l'UNESCO de Libreville en novembre 2019, à Libreville. Des représentants de plusieurs agences gouvernementales et d'institutions tertiaires liées à l'eau y ont participé, notamment du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et du Transfert de technologie, du ministère de l'Éducation nationale (Direction des statistiques), du ministère de l'Eau, de l'Énergie, du Développement et de l'Industrialisation et des Ressources minérales, de l'Institut national supérieur d'agronomie et de biotechnologie, de l'École polytechnique de Masuku, de la Faculté des sciences de l'Université des sciences et technologies de Masuku, de l'École nationale des eaux et forêts, du Centre national de la recherche scientifique et technologique et du Point focal du PHI du Gabon. Le questionnaire a été validé par les représentants des institutions participantes sur la base des données soumises en décembre de la même année relatives aux matières liées à l'eau et aux diplômes.

8. Pour poursuivre le développement des concepts de base et du questionnaire de travail vers l'indicateur sur l'éducation relative l'eau, l'Uruguay a été impliqué en 2019 et 2020 en tant que pays pilote dans la région Amérique latine et Caraïbes (ALC). Comparable au Gabon, l'Uruguay est un pays avec une faible population et un nombre restreint d'établissements d'enseignement au niveau tertiaire. Afin de bénéficier de l'expertise disponible au sein de la famille de l'eau de l'UNESCO, la Chaire de l'UNESCO sur l'eau et la culture et le centre de catégorie II CeReGAS (Centre régional pour la gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes), tous deux en Uruguay, ont été impliqués dans le processus de développement d'une méthodologie pour l'indicateur sur l'éducation relative à l'eau. La première étape a consisté à définir la différence entre un professionnel de l'eau et un expert en eau. Par conséquent, les professionnels de l'eau sont ceux qui ont reçu une éducation au niveau tertiaire menant à un diplôme universitaire et/ou professionnel également lié à l'étude et à la gestion de l'eau. D'autre part, les experts en eau sont ceux qui sont impliqués dans tous les aspects de l'eau sur une base quotidienne avec des connaissances et des compétences développées par un processus d'expérience pratique. Le questionnaire a été affiné et différentes approches pour évaluer l'éducation relative à l'eau dans les institutions tertiaires et les diplômes correspondants ont été appliquées en Uruguay. Un « diplôme lié à l'eau » serait un diplôme conduisant à un diplôme universitaire ou technique tertiaire contenant un pourcentage de matières obligatoires dans le domaine de l'eau égal ou supérieur à 20%.

9. Une deuxième proposition visant à évaluer l'éducation relative à l'eau au niveau national a été élaborée en 2020 et au début de 2021 par la Chaire de l'UNESCO sur la gestion des ressources en eau et la culture en Italie. Selon la méthodologie proposée, en considérant tous les diplômes comportant des matières liées à l'eau, le ratio des matières liées à l'eau sur le total des matières du diplôme respectif est calculé. Pour les diplômes comportant des matières liées à l'eau, les quartiles du ratio susmentionné sont calculés. La fonction quartile permet de

créer quatre niveaux différents d'acquisition de connaissances liées à l'eau par les étudiants : chaque niveau est pondéré sur la base des occurrences de sujets liés à l'eau dans les diplômes correspondants. Le niveau le plus élevé, ou alternativement les deux niveaux les plus élevés, peuvent être considérés comme menant à la formation de professionnels de l'eau.

10. Par analogie avec les indicateurs existants de l'Agenda 2030, le nouvel indicateur de l'éducation relative à l'eau pour une période définie pourrait se lire comme suit : (a) professionnels de l'eau, par sexe, en pourcentage du nombre total d'habitants (ou éventuellement par million d'habitants) ; et (b) professionnels de l'eau, par sexe, en pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur. Le questionnaire élaboré permettrait de recueillir les données nécessaires à l'application de l'indicateur. Ce dernier permettrait à un État membre de suivre et d'évaluer de manière comparable, par rapport à ses propres données antérieures et à celles des autres pays, l'évolution des capacités de ses ressources humaines en matière de professionnels de l'eau.

11. Après consultation avec les partenaires et la participation de parties prenantes supplémentaires de la famille de l'eau de l'UNESCO, les travaux en cours comprennent la finalisation des lignes directrices pour la collecte de données et pour l'utilisation du nouvel indicateur ventilé par sexe sur l'éducation relative à l'eau au niveau tertiaire, qui pourrait être appliqué à l'échelle mondiale dans le contexte de l'Agenda 2030 et au-delà, ainsi que l'engagement formel des États membres et des membres associés par le biais des ministères de l'enseignement (supérieur) et des équivalents, y compris les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), sont activés. Il est prévu d'organiser des sessions sur le nouvel indicateur sur l'éducation relative à l'eau lors du 9ème Forum mondial de l'eau à Dakar, Sénégal, en mars 2022.